



RAFI/R1390(Bi)

Food and Agriculture Organization
of the United Nations

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

FAO
Fisheries and
Aquaculture Report
Rapport sur les
pêches et l'aquaculture

ISSN 2070-6987

**FISHERY COMMITTEE FOR THE EASTERN CENTRAL ATLANTIC
COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST**

Report of the

**INTERSESSIONAL MEETING TO DISCUSS THE REVISED
INDEPENDENT STUDY TO IDENTIFY DIFFERENT OPTIONS IN
SUPPORT OF AN IMPROVED FUNCTIONING OF THE FISHERY
COMMITTEE FOR THE EASTERN CENTRAL ATLANTIC**

Dakar, Senegal, 28–29 June 2022

Rapport de la

**RÉUNION INTERSESSIONNELLE POUR DISCUTER DE L'ÉTUDE
INDÉPENDANTE RÉVISÉE VISANT À IDENTIFIER DIFFÉRENTES
OPTIONS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ
DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE CENTRE-EST**

Dakar, Sénégal, 28-29 juin 2022

FISHERY COMMITTEE FOR THE EASTERN CENTRAL ATLANTIC
COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

Report of the
INTERSESSIONAL MEETING TO DISCUSS THE REVISED INDEPENDENT
STUDY TO IDENTIFY OPTIONS IN SUPPORT OF AN IMPROVED
FUNCTIONING OF THE FISHERY COMMITTEE FOR THE EASTERN
CENTRAL ATLANTIC

Dakar, Senegal, 28–29 June 2022

Rapport de la
RÉUNION INTERSESSIONNELLE POUR DISCUTER DE L'ÉTUDE
INDÉPENDANTE RÉVISÉE VISANT À IDENTIFIER DIFFÉRENTES OPTIONS
POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES PÊCHES DE
L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

Dakar, Sénégal, 28-29 juin 2022

Required citation/Citer comme suit:

FAO. 2023. *Report of the Intersessional Meeting to discuss the revised independent study to identify options in support of an improved functioning of the Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic – Dakar, Senegal, 28–29 June 2022/ Rapport de la Réunion intersessionnelle pour discuter de l'étude indépendante révisée visant à identifier différentes options pour améliorer le fonctionnement du Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est - Dakar, Sénégal, 28-29 juin 2022*. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 1390/ FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture no 1390. Accra. <https://doi.org/10.4060/cc7512b>

The designations employed and the presentation of material in this information product do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) concerning the legal or development status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. The mention of specific companies or products of manufacturers, whether or not these have been patented, does not imply that these have been endorsed or recommended by FAO in preference to others of a similar nature that are not mentioned.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-138132-8

© FAO, 2023



Some rights reserved. This work is made available under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO licence (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode>).

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Under the terms of this licence, this work may be copied, redistributed and adapted for non-commercial purposes, provided that the work is appropriately cited. In any use of this work, there should be no suggestion that FAO endorses any specific organization, products or services. The use of the FAO logo is not permitted. If the work is adapted, then it must be licensed under the same or equivalent Creative Commons licence. If a translation of this work is created, it must include the following disclaimer along with the required citation: "This translation was not created by the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). FAO is not responsible for the content or accuracy of this translation. The original [Language] edition shall be the authoritative edition."

Disputes arising under the licence that cannot be settled amicably will be resolved by mediation and arbitration as described in Article 8 of the licence except as otherwise provided herein. The applicable mediation rules will be the mediation rules of the World Intellectual Property Organization <http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules> and any arbitration will be conducted in accordance with the Arbitration Rules of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

Third-party materials. Users wishing to reuse material from this work that is attributed to a third party, such as tables, figures or images, are responsible for determining whether permission is needed for that reuse and for obtaining permission from the copyright holder. The risk of claims resulting from infringement of any third-party-owned component in the work rests solely with the user.

Sales, rights and licensing. FAO information products are available on the FAO website (www.fao.org/publications) and can be purchased through publications-sales@fao.org. Requests for commercial use should be submitted via: www.fao.org/contact-us/licence-request. Queries regarding rights and licensing should be submitted to: copyright@fao.org.

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

PREPARATION OF THIS DOCUMENT

This document is the report of the intersessional meeting held to discuss the revised independent study to identify options in support of an improved functioning of the Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic (CECAF), held in Dakar, Senegal, from 28 to 29 June 2022. This report was prepared by the CECAF Secretariat. Acknowledgments are given to Sakchai McDonough, Alhaji Jallow, Ndiaga Gueye, Dismas Mbabazi, Lionel Kinadjian, Paula Anton and Sidibe Aboubacar, Celestine Agblewornu, and Sibyl Adjei. The CECAF Secretariat further acknowledges the contributions of FAO country office in Senegal, the FAO Sub-regional Office for Western Africa, the Government of Senegal, and the European Commission for support to FAO for this intersessional meeting.

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Ce document est le rapport de la réunion intersessionnelle tenue pour discuter de l'étude indépendante révisée sur les options pour la réorganisation stratégique du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), qui s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 28 au 29 juin 2022. Ce rapport a été préparé par le Secrétariat du COPACE. Des remerciements sont adressés à Sakchai McDonough, Alhaji Jallow, Ndiaga Gueye, Dismas Mbabazi, Lionel Kinadjian, Paula Anton et Sidibé Aboubacar, Célestine Agblewornu, et Sibyl Adjei. Le Secrétariat du COPACE remercie également le Bureau pays de la FAO au Sénégal, le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest, le Gouvernement du Sénégal et la Commission européenne pour leur soutien à cette réunion intersessionnelle.

ABSTRACT

This document is the final report of the intersessional meeting held to discuss the revised independent study to identify options in support of an improved functioning of The Fishery committee for the Eastern Central Atlantic (CECAF), held in Dakar, Senegal, from 28 to 29 June 2022. The CECAF secretariat and fourteen delegates representing CECAF Member Nations convened to (i) present the revised independent study report; (ii) deliberate the details and the implications of the various options presented to delegates; and (iii) prepare the intersessional meeting discussion results and recommendations that will be presented to the CECAF Committee.

RÉSUMÉ

Ce document est le rapport final de la réunion intersessionnelle tenue pour discuter de l'étude indépendante révisée sur les options pour la réorganisation stratégique du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), qui s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 28 au 29 juin 2022. Le Secrétariat du COPACE et quatorze délégués représentant les Nations membres du COPACE se sont réunis pour (i) présenter le document révisé sur la réorganisation stratégique du COPACE; (ii) délibérer sur les détails et les implications des différentes options présentées aux délégués; et (iii) préparer les résultats des discussions de la réunion intersessionnelle et les recommandations qui seront présentées au comité du COPACE.

CONTENTS

Preparation of document	iii
Abstract	iv
Acronyms	vi
Opening of the intersessional meeting.....	1
The revised cost benefit assessment.....	1
Delegates comments and discussions on the options of the revised independent study.....	2
Recommendations of the meeting.....	3

TABLE DES MATIÈRES

Préparation de ce document	iii
Résumé	iv
Acronymes	vi
Ouverture de la réunion intersessionnelle.....	5
Évaluation coûts-avantages révisée	6
Commentaires et discussions des délégués sur les options de l'étude indépendante révisée	6
Recommandations de la réunion.....	8

APPENDICES / ANNEXES

Appendix A / Annexe A – List of participants / Liste des participants	9
Appendix B / Annexe B - Agenda / Ordre du jour	11
Appendix C / Annexe C - Allocution de Monsieur le Ministre des pêches et de l'économie maritime	13
Appendix D / Annexe D - Intersessional meeting photos / Photos de la réunion intersessionnelle	16

ACRONYMS

CBA	cost benefit assessment
CECAF	Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
RFB	regional fishery body
RFMO	regional fishery management organization

ACRONYMES

ECB	Évaluation des coûts et bénéfices
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
ORP	Organisation régionale de pêche
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches

OPENING OF THE INTERSESSIONAL MEETING

1. The Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic (CECAF) held an intersessional meeting from 28 to 29 June 2022 in Dakar, Senegal. The meeting hosted fourteen delegates of CECAF and the FAO secretariat. The meeting was convened to (i) present the independent study report; (ii) deliberate the details and the implications of the various options presented to delegates; and (iii) prepare the intersessional meeting report with recommendations that will be presented to the CECAF committee. The list of meeting participants is given in Appendix A. The meeting agenda is provided in Appendix B.
2. On behalf of Mr Gouantoueu Guei, FAO Sub-regional coordinator for Western Africa and the FAO Representative in Senegal, the secretary of CECAF, Mr Ndiaga Gueye, welcomed delegates to the intersessional meeting, thanked the government of Senegal for kindly accepting to host this intersessional meeting and the European commission for their continued support. The Secretary highlighted long-time inability of CECAF to meet members expectations led to commissioning of an in-depth study which was done in 2019. The dissemination of the report received further comments that necessitated a revision of the document. This was accordingly completed in May 2022 and its findings will be presented during this session for further deliberation. The Secretary also informed members that the umbrella publication on *the State of World Fisheries and Aquaculture 2022* would be launched the next day at the UN Ocean conference ongoing in Lisbon, Portugal. The secretary reminded delegates about the ongoing commemoration of the International Year of Artisanal Fisheries and Aquaculture and the need for different partners to participate in recognition of the importance of artisanal fisheries and aquaculture in their regions. The secretary invited the chair of CECAF to give welcome remarks and subsequently take on the charring responsibilities.
3. The Chair of the CECAF committee, Gabon, represented by Mr Jean Noël Bibang welcomed delegates and thanked FAO for organizing the intersessional meeting and the Government of Senegal for hosting it. He highlighted the importance of regional cooperation for the sustainable management of fisheries, requested delegates to actively participate and dialogue in finding strategies that will improve effectiveness of CECAF and wished delegates fruitful deliberations.
4. On behalf of the Minister of Fisheries and Maritime Economy, Republic of Senegal, Mr Sidiya Diouf, Deputy Director Marine Fisheries, welcomed delegates to Senegal and wished them a safe stay, thanked FAO for choosing Senegal to host the meeting and the European commission for their continued support to regional fisheries management. He reiterated the role of CECAF and its mandate in the sustainable management of marine resources specifically the provision of science-based fisheries management advice through its Scientific

Sub-committee (SSC). He ended by recalling that the genesis of the need for the in-depth study was at the twenty first CECAF committee meeting held in Dakar in 2016 and was happy that its findings are presented in Dakar today. Mr Sidiya ended by assuring delegates of Senegal continued support in elaborating the improved functioning of CECAF and wished delegates a successful meeting. The meeting agenda and speeches are provided in Appendix C and Appendix D respectively. Photos of the intersessional meeting are provided in Appendix E.

THE REVISED COST BENEFIT ASSESSMENT

5. The presentation on the above-mentioned study report, prior shared with the delegates, was done by the international consultant. The presentation covered the technical background of CECAF, the structure of CECAF, the importance and mandate of CECAF, the role of Regional Fishery Management Organizations (RFMO), the legal aspects and relationships with other organizations and suggested financing considerations of CECAF. The international consultant concluded by proposing four options for further consideration by the delegates as follows:
 - a. maintaining CECAF as an Article VI¹ advisory body – mainly for coastal living resources;
 - b. establishment of single Article XIV regional fisheries body – for areas under and beyond national jurisdiction;
 - c. establishment of a regional fisheries body (i.e. Article XIV) competent for only areas beyond national jurisdiction/high seas;
 - d. establishment of regional fisheries management commission outside FAO for areas under and beyond national jurisdiction.

DELEGATES COMMENTS AND DISCUSSIONS ON THE OPTIONS OF THE REVISED INDEPENDENT STUDY

6. In reviewing the options presented, delegates considered CECAF's historical and present value through its specialized scientific and management advisory role for its members to promote sustainable fisheries management.
7. The delegates welcomed the report and its options. Specifically, the participants appreciated CECAF's key challenges highlighted, e.g. weak ownership, low political will, challenges in the implementation of its science-based recommendations, challenges in addressing illegal, unreported and unregulated

¹ Established under FAO's Constitution, three categories of Regional Fishery Bodies exist, in terms of institutional relationship FAO. In summary, there are two types of RFBs, those established based on Article VI of the FAO Constitution and those established based on Article XIV. The differences are mainly in terms of finance, mandate, and autonomy whereby Article XIV bodies are more autonomous than the Article VI bodies. For more information, visit [FAO RFB website](#).

fishing, mobilizing financial support, and the identification of overlaps between regional organizations in the CECAF region.

8. Delegates re-echoed finance as one of the main constraints to CECAF. Specifically, with regard to weak ownership by Member States, their contributions to data collection/sharing, reporting of stocks and the participation, hosting and contribution to CECAF meetings.
9. Delegates requested the CECAF Secretariat to provide the detailed financial implications of each proposed option to guide Members States in reaching the appropriate strategic choice.
10. Delegates emphasized the need for the CECAF secretariat to improve communications and visibility actions between Member States, regional economic commissions and related fishery organization at the regional level. Delegates suggested the CECAF secretariat to possibly conduct a CECAF promotional tour across the region.
11. After consideration and exchanges on the advantages and disadvantages of the four options, the majority of the delegates agreed that *Option A – “Maintaining CECAF as an Article VI advisory body – mainly for coastal living resources”* is the suitable option. However, said option should be reinforced with additional actions and interventions (*see recommendations*) to ensure CECAF’s effectiveness for Member States.
12. Some delegates noted that *Option A – “Maintaining CECAF as an Article VI advisory body – mainly for coastal living resources”* with additional actions could not be the most sustainable option for the long term as said option did not solve the issues raised in the report; delegates further considered the benefits of CECAF transforming into a RFMO, as this would ensure the long-term sustainability of stocks and the viability of CECAF. This potential development was noted, and the majority of delegates decided that this potential development would be a gradual process.

RECOMMENDATIONS OF THE MEETING

13. The delegates recommended that CECAF adopt *Option A – “Maintaining CECAF as an Article VI advisory body – mainly for coastal living resources”*.
14. It was further agreed that *Option A – “Maintaining CECAF as an Article VI advisory body – mainly for coastal living resources”* should be supported with the following actions and interventions:
 - a. update CECAF’s statutes and review its legal framework to match current contexts;

- b. develop sustainable funding mechanisms;
- c. driven by the requests of Member States, support capacity building actions;
- d. ensure CECAF recommendations are implemented by Member States;
- e. strengthen collaboration and synergies between partner regional fishery bodies, RFMOs, regional economic commissions across the CECAF region;
- f. strengthen visibility and communications pathways between the CECAF secretariat, Member States, and related organizations.

OUVERTURE DE LA RÉUNION INTERSESSIONNELLE

1. Le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a tenu une réunion intersessionnelle du 28 au 29 juin 2022 à Dakar, Sénégal. Soutenus par la Commission européenne, les membres du secrétariat du COPACE, un consultant international et quatorze délégués du comité COPACE se sont réunis pour (i) présenter le document révisé de réorganisation stratégique du COPACE; (ii) délibérer sur les détails et les implications des différentes options présentées aux délégués; et (iii) préparer les résultats des discussions de la réunion intersessionnelle et les recommandations qui seront présentées au comité COPACE. La liste des participants à la réunion figure à l'annexe A. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe B.
2. Au nom de M. Gouantoueu Guei, coordinateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest et représentant de la FAO au Sénégal, le secrétaire du COPACE, M. Ndiaga Gueye, a souhaité la bienvenue aux délégués à la réunion intersessionnelle, a remercié le gouvernement du Sénégal d'avoir aimablement accepté d'accueillir cette réunion intersessionnelle et la Commission européenne pour son soutien continu. Le secrétaire a souligné l'incapacité de longue date de la COPACE à répondre aux attentes des membres, ce qui a conduit à la commande d'une étude approfondie qui a été faite en 2019 et la diffusion du rapport a reçu d'autres commentaires qui ont nécessité une révision et a donc été achevée en mai 2022. Ses conclusions seront présentées au cours de cette session pour une nouvelle délibération. Le secrétaire a également informé les membres que la publication parapluie sur la *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022* serait lancée le lendemain à la Conférence des Nations Unies sur les océans en cours à Lisbonne, au Portugal. Le secrétaire a rappelé aux délégués la commémoration en cours de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture et la nécessité pour les différents partenaires de participer comme ils le souhaitent en reconnaissance de l'importance de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans leurs régions. Le secrétaire a invité le président du COPACE à prononcer quelques mots de bienvenue et à prendre ensuite ses responsabilités.
3. Le Président du Comité, représenté par Gabon, représenté par M. Jean Noël Bibang, a souhaité la bienvenue aux délégués et a remercié la FAO d'avoir organisé la réunion intersessionnelle et a remercié le gouvernement du Sénégal de l'avoir accueillie. Le président a souligné l'importance de la coopération régionale pour la gestion durable des pêches et a souhaité aux délégués des délibérations fructueuses sur les options de réorganisation stratégique du COPACE.
4. Au nom du Ministre des pêches et de l'économie maritime de la République du Sénégal, M. Sidiya Diouf, Directeur adjoint des pêches maritimes, a souhaité la

bienvenue aux délégués et un bon séjour au Sénégal. Il a réitéré le rôle du COPACE et son mandat dans la gestion durable des ressources marines, en particulier la fourniture d'avis scientifiques sur la gestion des pêches à travers son Sous-comité scientifique (SSC). Il a terminé en rappelant que la genèse de la nécessité de l'étude approfondie a eu lieu lors de la vingt-et-unième réunion du comité du COPACE tenue à Dakar en 2016 et s'est réjoui que ses conclusions soient présentées à Dakar aujourd'hui. M. Sidiya a terminé en assurant les délégués du soutien continu du Sénégal dans l'élaboration du fonctionnement amélioré du COPACE et a souhaité aux délégués une réunion réussie. L'ordre du jour de la réunion et les discours sont fournis dans l'annexe C et l'annexe D respectivement. Des photos de la réunion intersessionnelle sont fournies à l'annexe E.

ÉVALUATION COÛTS-AVANTAGES RÉVISÉE

5. Le consultant international a fait une présentation qui résume le contenu du rapport distribué. La présentation a couvert le contexte technique du COPACE, la structure du COPACE, l'importance et le mandat du COPACE, le rôle de l'Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP), les aspects juridiques et les relations avec d'autres organisations et les considérations financières suggérées du COPACE. Le consultant international a conclu sa présentation en proposant quatre options à l'attention des délégués. Ces options sont les suivantes:
 - a. maintien du COPACE en tant qu'organe consultatif au titre de l'article VI¹- principalement pour les ressources vivantes;
 - b. création d'un organisme régional de pêche unique au titre de l'article XIV - pour les zones situées sous et au-delà de la juridiction nationale;
 - c. création d'un organisme régional de pêche (c'est-à-dire l'article XIV) compétent uniquement pour les zones situées au-delà de la juridiction nationale/haute mer;
 - d. création d'une commission régionale d'aménagement des pêches en dehors de la FAO pour les zones situées sous et au-delà de la juridiction nationale.

COMMENTAIRES ET DISCUSSIONS DES DÉLÉGUÉS SUR LES OPTIONS DE L'ÉTUDE INDÉPENDANTE RÉVISÉE

6. Lors de l'examen des options présentées, les délégués ont tenu compte de la valeur historique et actuelle du COPACE, qui joue un rôle consultatif spécialisé

¹ Établis en vertu de l'Acte constitutif de la FAO, il existe trois catégories d'organismes régionaux de pêche, en termes de relation institutionnelle avec la FAO. En résumé, il existe deux types d'ORP, ceux établis sur la base de l'Article VI de la Constitution de la FAO et ceux établis sur la base de l'Article XIV. Les différences se situent principalement au niveau du financement, du mandat et de l'autonomie, les organes de l'Article XIV étant plus autonomes que les organes de l'Article VI. Pour plus d'informations, visitez le site Web de la [FAO sur le RFB](#).

en matière de science et de gestion auprès de ses membres afin de promouvoir la gestion durable des pêches.

7. Les délégués ont accueilli favorablement le rapport et ses options. Plus précisément, les participants ont apprécié les principaux défis mis en évidence par le COPACE, à savoir la faible appropriation, la faible volonté politique, les difficultés de mise en œuvre de ses recommandations fondées sur des données scientifiques, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la mobilisation d'un soutien financier et l'identification des chevauchements entre les organisations régionales dans la région du COPACE.
8. Les délégués ont rappelé que le financement était l'une des principales contraintes du COPACE. Plus précisément, en ce qui concerne la faible appropriation par les États membres, leurs contributions à la collecte/le partage des données, la communication des stocks et la participation, l'accueil et la contribution aux réunions du COPACE.
9. Les délégués ont demandé au secrétariat du COPACE de fournir les implications financières détaillées de chaque option proposée afin d'aider les États membres à faire le choix stratégique approprié.
10. Les délégués ont souligné la nécessité pour le secrétariat du COPACE d'améliorer les communications et les actions de visibilité entre les États membres, les commissions économiques régionales et les organisations de pêche connexes au niveau régional. Les délégués ont suggéré au secrétariat du COPACE d'organiser éventuellement une tournée promotionnelle du COPACE dans la région.
11. Après examen et échanges sur les avantages et inconvénients des quatre options, la majorité des délégués se sont accordés que l'*option A - "Maintenir le COPACE en tant qu'organe consultatif au titre de l'article VI - principalement pour les ressources vivantes"* est l'option appropriée. Toutefois, cette option devrait être renforcée par des actions et des interventions supplémentaires (*voir les recommandations*) afin de garantir l'efficacité du COPACE pour les États membres.
12. Certains délégués ont noté que l'*option A - "Maintenir le COPACE en tant qu'organe consultatif au titre de l'article VI - principalement pour les ressources vivantes"* avec des actions supplémentaires pourrait ne pas être l'option la plus durable à long terme, car ladite option ne résout pas les questions soulevées dans le rapport ; les délégués ont également examiné les avantages de la transformation du COPACE en une ORGP, car cela garantirait la durabilité à long terme des stocks et la viabilité du COPACE. Ce développement potentiel a été

noté et la majorité des délégués ont décidé que ce développement potentiel serait un processus graduel.

RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

13. Les délégués ont recommandé que le COPACE adopte l'*option A - "Maintenir le COPACE en tant qu'organe consultatif au titre de l'article VI - principalement pour les ressources vivantes"*.
14. Il a également été convenu que l'*option A - "Maintenir le COPACE en tant qu'organe consultatif au titre de l'article VI - principalement pour les ressources vivantes"* devrait être soutenue par les actions et interventions suivantes:
 - a. mettre à jour les statuts du COPACE et revoir son cadre juridique pour l'adapter aux contextes actuels;
 - b. développer des mécanismes de financement durables;
 - c. en fonction des demandes des États membres, soutenir les actions de renforcement des capacités;
 - d. veiller à ce que les recommandations du COPACE soient mises en œuvre par les États membres;
 - e. renforcer la collaboration et les synergies entre les organismes régionaux de pêche ; les ORGP et les commissions économiques régionales partenaires dans la région du COPACE;
 - f. renforcer la visibilité et les voies de communication entre le secrétariat du COPACE, les États membres et les organisations connexes.

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

BENIN / BÉNIN

GANGBAZO Kasseu Herman
Chef du service aménagement et
gestion des pêcheries
Ministère de l'agriculture de l'élevage
et de la pêche du Bénin

CABO VERDE

GOMES SANCHES Emilio
Technicien principal
Ministère de la mer – direction
nationale de la pêche et aquaculture

CAMEROON / CAMEROUN

MIMBANG, Guy Irene
Directeur des pêches et des industries
halieutiques
Ministère de l'élevage, des pêches et
des industries animales

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE
CONGO / RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

MULUMBA, Koffi Casimir
Conseiller de Ministre
Ministre de pêche et élevage

CÔTE d'IVOIRE

DELEUSE, Serge Donald
Sous-directeur de la surveillance des
pêches à la direction des pêches
Ministère des de pêche et élevage

ATSE, Akaffan
Conseiller technique du Ministre
Ministère des ressources animales et
halieutiques

GABON / GABON

BIBANG BINGUEMA, Jean Noël
Chef de services des évaluations et de
l'aménagement des ressources
marines, point focal COPACE
Ministère de la pêche et de l'économie
maritime

GHANA / GHANA

DOVLO, Emmanuel Kwame
Deputy Director / AG. Director
Ministry of Fisheries & Aquaculture
Development

GUINEA / GUINÉE

CAMARA, Mohamed Lamine
Directeur général du Bureau de
stratégie et de développement
Ministère de la pêche et de l'économie
maritime

LIBERIA / LIBÉRIA

BOEH, William Yarwah
Deputy Director General for technical
Services
Ministry of Fisheries

MAURITANIA / MAURITANIE

CHEIKH JIDDOU, Azza
Conseiller technique du Ministre
Ministère des pêches et de l'économie
maritime

MOROCCO / MAROC

KIFANI Souad
Institut national de recherche
halieutique

SAO TOME AND PRINCIPE / SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

MONTEVERDE GOMES CRAVID,
Mirian Gorett
Chef du département de la recherche
et des statistiques halieutiques
Ministère de l'agriculture, de la pêche
et du développement rural

SENEGAL / SÉNÉGAL

DIOUF, Sidya
Adjoint au directeur des pêches
maritimes
Chef de la division pêche artisanale et
maritime

SIERRA LEONE

MAMIE, Josephus Choe Junior
Deputy Director
Ministry of Fisheries and Marine
Resources

TOGO

DOMTANI, Ali
Directeur des pêches et de
l'aquaculture
Ministère de l'économie maritime de la
pêche et de la protection côtière

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

MOLLEDO, Luis
Deputy Head of Unit, MARE B2,
Regional Fisheries Management
Organizations
European Commission

APPRIOU, Arnaud Pierre
Chargé de mission
Pêches et affaires maritimes
Commission européenne

FAO

GUEYE, Ndiaga
CECAF Secretary
Senior Fisheries and Aquaculture
Officer,
Regional Office for Africa

SIDIBÉ, Aboubacar
Chief Technical Adviser,
Canary Current Large Marine
Ecosystem

MBABAZI, Dismas
Fishery and Aquaculture Officer
Regional Office for Africa

KINADJIAN, Lionel
Fishery and Aquaculture Officer
FAO Southern Africa Office

ANTON, Paula
Fishery and Aquaculture Officer
FAO Western Africa Office

MCDONOUGH, Sakchai
Fisheries Project Officer
Regional Office for Africa

JALLOW, M. Alhaji
FAO International Consultant

PREIRA, MarieDaluze
Programme Assistant

ADJEI, Sibyl
Administrative Assistant
Regional Office for Africa

AGBLEWORNU, Celestine
Programme Assistant
Regional Office for Africa

HAMA, Ibrahim Aboubacar
Communication Expert, Canary
Current Large Marine Ecosystem

Appendix B / Annexe B - Agenda / Ordre du jour

CECAF INTERSESSIONAL MEETING AGENDA

Day 1: Tuesday, 28 June 2022

08.30–09.00 Registration

09.00–09.30 Welcome and opening remarks by FAO and host country

09.30–09.45 Meeting introduction by Chair

09.45–10.30 Presentation of the independent study

10.30–11.00 Coffee break

11.00–12.00 Member State comments on the independent study

12.00–13.00 Detailed discussion.

13.00–14.00 Lunch break

14.00–15.00 Discussion continued

15.00–15.30 Coffee break

15.30–17.00 Discussion continued

17.00 End of Day 1

Day 2: Wednesday, 29 June 2022

09.00–10.30 Recommendations of the meeting presented by the CECAF Secretariat.

10.30–11.00 Coffee break

11.00–13.00 Report writing.

13.00–14.00 Lunch break

14.00–15.00 Presentation of the report.

15.00–15.30 Coffee break

15.30–17.00 Development of meeting recommendations to put forth to the CECAF Committee for adoption and closure of the meeting.

17.00 End of meeting

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION INTERSESSION DU COPACE

Jour 1: mardi 28 juin 2022

08 h 30–09 h 00 Enregistrement

09 h 00-09 h 30 Accueil et remarques d'ouverture par la FAO et le pays hôte

09 h 30-09 h 45 Introduction de la réunion par le Président

09 h 45-10 h 30 Présentation de l'étude indépendante

10 h 30-11 h 00 Pause-café

11 h 00-12 h 00 Commentaires des États membres sur l'étude indépendante

12 h 00-13 h 00 Discussion détaillée

13 h 00-14 h 00 Pause déjeuner

14 h 00-15 h 00 Suite de la discussion

15 h 00-15 h 30 Pause-café

15 h 30-17 h 00 Suite de la discussion

17 h 00 Fin de la première journée

Jour 2: mercredi 29 juin 2022

09 h 00 - 10 h 30 Recommandations de la réunion présentées par le secrétariat du COPACE.

10 h 30-11 h 00 Pause-café

11 h 00-13 h 00 Rédaction du rapport

13 h 00-14 h 00 Pause déjeuner

14 h 00-15 h 00 Présentation du rapport

15 h 00-15 h 30 Pause-café

15 h 30-17 h 00 Élaboration des recommandations de la réunion à soumettre au comité COPACE pour adoption et clôture de la réunion.

17 h 00 Fin de la réunion

Appendix C / Annexe C – Allocution de Monsieur le Ministre des pêches et de l'économie maritime Sénégal

This content is available only in the original language of delivery. Ce contenu n'est disponible que dans la langue d'origine de la livraison.

Monsieur le Président du COPACE,
Monsieur le Représentant du Coordonnateur du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest,
Monsieur le Secrétaire Exécutif du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE),
Monsieur le Représentant de l'Union Européenne,
Mesdames et Messieurs les Membres du Sous-comité Scientifique,
Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs Nationaux et Chefs de Service des États membres,

Distingués Invités, en vos rangs, qualités et grades respectifs,

Permettez-moi d'abord de vous adresser mes chaleureuses salutations et de vous exprimer tous mes remerciements d'avoir accepté de participer à cette réunion intersessionnelle pour discuter de l'étude indépendante sur les options pour la réorganisation stratégique du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE).

Je voudrais, en cette occasion, au nom du Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime, souhaiter à tous les participants qui ont fait le déplacement une bienvenue chaleureuse et un agréable séjour parmi nous.

Je tiens également à remercier sincèrement l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour le choix porté sur notre pays pour accueillir cet événement. J'exprime aussi ma profonde gratitude à l'Union Européenne qui, par son appui financier, a rendu possible la tenue de cet atelier.

Mesdames, Messieurs, Honorables Invités,

Comme vous le savez, le COPACE a été créé en 1967 par le Conseil de la FAO sous l'article VI.2 de la Constitution de la FAO. Sous ce statut, le COPACE n'a pas de personnalité juridique propre. Ses principales fonctions et missions sont :

- i. le suivi de l'état des ressources exploitées dans la zone de compétence,
- ii. la promotion et la coordination de la recherche,
- iii. la promotion de la collecte, échange et dissémination d'études et analyses,
- iv. iv), la définition de bases scientifiques pour des mesures de gestion et de conservation des ressources marines exploitées, et la formulation de recommandation pertinentes,
- v. la fourniture d'avis en matière de suivi, contrôle et surveillance,
- vi. et la coopération avec les autres institutions compétentes dans la zone, et l'établissement de programmes de travail avec les organisations qui ont des objectifs similaires.

Mesdames et Messieurs,

Il me plaît de rappeler que le COPACE est compétent pour toute la zone FAO 34 et pour toutes les ressources marines qui s'y trouvent. Son mandat s'applique par conséquent aux zones de juridiction des États côtiers et aux zones de haute-mer adjacentes.

Les 34 membres du comité comprennent notamment les États côtiers de l'Atlantique Centre-Est du Maroc à l'Angola et des États de pavillon ayant un intérêt (exploitation ou recherche) dans les pêcheries concernées.

Mesdames, Messieurs, chers invités,

La gestion efficace des pêches, notamment la disponibilité des données et des informations pour soutenir la gestion rationnelle des pêches, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la prise en compte des mérites de la pêche côtière et de la pêche en eau profonde, et la gestion durable des écosystèmes qui nourrissent les ressources marines vivantes ayant une importance commerciale, constituent des défis majeurs.

C'est pourquoi, le fonctionnement efficace du COPACE en tant qu'organe régional des pêches capable d'évaluer et de fournir des conseils de gestion efficaces pour les espèces commerciales relevant de sa zone de compétence dépendra des ressources financières et de la capacité des gouvernements d'Afrique concernés à prendre en charge d'autres priorités urgentes en matière d'environnement et de développement de la plupart de ces pays.

Mesdames, Messieurs, Honorables invités,

Lors de la réunion de la vingt et unième session du COPACE à Dakar en 2016, le principe d'une étude coûts-bénéfices de la transformation du COPACE a été acté. Cette étude a été réalisée et ses conclusions seront présentées et discutées durant ces deux jours.

Je saisis cette occasion pour remercier vivement le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF) qui a commandé cette étude, soutenue par une subvention de l'Union européenne, pour identifier les options stratégiques futures du COPACE. C'est le lieu de remercier aussi le consultant qui a fait un travail remarquable en menant des échanges avec d'autres organismes intervenant dans le secteur des pêches aboutissant à la révision du rapport original.

L'étude a recommandé quatre grandes options basées sur une analyse qualitative des problèmes en revisitant d'autres modèles d'ORGP, de Comités et de commissions régionaux dont les responsabilités en matière de ressources marines vivantes chevauchent avec celles du COPACE.

Il convient de relever que les options envisagées ne sont pas un effet de mode, mais une réponse face aux difficultés qu'éprouvent le COPACE pour être plus efficace dans l'exercice de sa mission en élaborant des stratégies adaptées aux besoins des usagers. Certes les options nécessiteront des changements institutionnels mais l'engagement financier des États membres demeurera toujours important.

Je voudrais souligner ma satisfaction quant à ces options dont la mise en œuvre permettra de commencer à trouver des solutions pour une meilleure marche de l'organisation.

Je demeure convaincu que, grâce à l'implication de tous les États membres et les Partenaires Techniques et Financiers, dont la FAO, l'Union Africaine, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et tous les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture, nous pouvons relever ce défi.

Je ne saurais terminer sans exprimer ma profonde gratitude à l'équipe du COPACE, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la FAO, et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette session.

Je souhaite plein succès aux travaux et déclare ouverte, au nom du Ministre, Monsieur Alioune NDOYE, la réunion intersessionnelle du COPACE.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Appendix D / Annexe D - Intersessional meeting photos / Les photos de la réunion intersessionnelle



Intersessional meeting group photo.

Photo de groupe de la réunion intersessionnelle.



Opening of the Intersessional meeting.

Ouverture de la réunion intersessionnelle.



Delegates deliberating CECAF CBA options.

Les délégués de la réunion délibèrent sur les options de coûts et bénéfices du COPACE.

This document is the final report of the intersessional meeting held to discuss the revised independent study to identify options in support of an improved functioning of The Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic (CECAF), held in Dakar, Senegal, from 28 to 29 June 2022. The CECAF secretariat and fourteen delegates representing CECAF Member Nations convened to (i) present the revised independent study report; (ii) deliberate the details and the implications of the various options presented to delegates; and (iii) prepare the intersessional meeting discussion results and recommendations that will be presented to the CECAF Committee.

Ce document est le rapport final de la réunion intersessionnelle tenue pour discuter de l'étude indépendante révisée sur les options pour la réorganisation stratégique du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), qui s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 28 au 29 juin 2022. Le Secrétariat du COPACE et quatorze délégués représentant les Nations membres du COPACE se sont réunis pour (i) présenter le document révisé sur la réorganisation stratégique du COPACE; (ii) délibérer sur les détails et les implications des différentes options présentées aux délégués; et (iii) préparer les résultats des discussions de la réunion intersessionnelle et les recommandations qui seront présentées au comité du COPACE.



ISBN 978-92-5-138132-8 ISSN 2070-6987



9 789251 381328
CC7512B/1/09.23